



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/47
11 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

PROPOSITION DE PROJET : GRENADE

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUÉ et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Grenade

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principal)	62 ^e	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2015	0,22 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,22				0,22

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	0,83	Point de départ des réductions globales durables :	[0,83][0,55]
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	[0,29] [0,19]	Restante :	[0,54][0,36]

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1				0,0	0,1
	Financement (\$ US)	94 920				23 730	118 650

VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	0,83	0,83	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,54	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.									s.o.	
Financement (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	105 000	0	0	0	9 000	0	0	0	21 000	135 000
		Coûts d'appui	13 650	0	0	0	1 170	0	0	0	2 730	17 550
	ONUUDI	Coûts de projet	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0	75 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	6 750	0	0	0	0	6 750
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	105 000	0	0	0	0	0	0	0	0	105 000	
	Coûts d'appui	13 650	0	0	0	0	0	0	0	0	13 650	
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet					84 000					84 000	
	Coûts d'appui					7 920					7 920	

Recommandation du Secrétariat :	En attente
---------------------------------	------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Grenade, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 77^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) d'un montant total de 91 920 \$ US, soit 9 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 170 \$US pour le PNUE, et de 75 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 750 \$US pour l'ONUDI.¹ La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017 à 2020.

2. Le PNUE fut désigné agence de mise en œuvre au moment de l'approbation du PGEH pour la Grenade lors de la 62^e réunion. Le gouvernement de la Grenade a par la suite informé le Secrétariat que l'ONUDI serait une agence coopérante de la phase I du PGEH, responsable de la formation des techniciens et de la fourniture d'appareils et d'outils de réfrigération.

Rapport sur la consommation des HCFC

3. Le gouvernement de la Grenade a rapporté une consommation estimée de 0,22 tonne PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC pour 2007-2015 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation et quota de HCFC en Grenade de 2005 à 2015 (données de l'article 7)

Année		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
Consommation	tm	3,69	8,48	15,09	15,09	3,26	4,64	5,91	6,63	3,94	15,09
	t SAO	0,20	0,50	0,83	0,83	0,18	0,26	0,33	0,36	0,22	0,83
Quota émis	tm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9,37	8,50	7,64	

4. La consommation de HCFC a grandement chuté entre 2010 et 2011; depuis lors, la consommation fluctue, et bien en deçà de la référence. En 2015, la consommation était déjà 75 pour cent sous la référence. Le gouvernement explique cette baisse importante de la consommation de HCFC comme étant le résultat de la mise en œuvre du PGEH.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

5. Le gouvernement de la Grenade a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2015, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement de la Grenade a établi un système de permis et de quota de HCFC qui a été appliqué. Les importateurs doivent s'enregistrer avant de se voir octroyer un quota et un permis d'importation. L'Unité nationale pour l'ozone du ministère des Finances et de l'Énergie, en collaboration avec les départements des douanes et du Commerce, a étroitement surveillé les importations de HCFC et a recensé la consommation à des fins de rapport; 58 agents des douanes, un agent du commerce et 22 courtiers en douanes ont été formés pour être capables d'identifier les réfrigérants, de surveiller et de contrôler le commerce de SAO, et de faire des rapports; et le manuel de formation a été mis à jour pour inclure une nouvelle formation sur les codes harmonisés des douanes (codes SH).

¹ Conformément à la lettre du Secrétaire permanent de l'Environnement du gouvernement de la Grenade au PNUE, datée du 4 octobre 2016.

7. Le gouvernement a élaboré les normes d'étiquetage de conteneurs de réfrigérants et a ouvert la discussion sur une mesure réglementaire interdisant les importations de petits appareils à base de HCFC afin de faire baisser la demande en matière de maintenance. L'élaboration des normes de manipulation, entreposage et transport sécuritaires de réfrigérants inflammables et toxiques est initiée et devrait être complétée au cours de la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) La formation de deux formateurs et de 76 techniciens sur les bonnes pratiques, la récupération, la réutilisation et la modernisation à l'aide de quatre ateliers, et l'actualisation du manuel de formation;
- b) La mise en place de trois centres de récupération et de recyclage pour arriver à un total de 20 centres, et l'identification de l'équipement requis par ceux-ci (à être acheté par l'entremise du volet investissement de la troisième tranche); et
- c) Des activités de sensibilisation pour faire la promotion de technologies de rechange.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

9. L'Unité nationale pour l'ozone, relevant du ministère des Finances et de l'Énergie, coordonne les activités, et suit et rédige des rapports sur la progression de la mise en œuvre du PGEH.

Taux de décaissement du financement

10. En septembre 2016, des 105 000 \$US approuvés à ce jour, 52 031 \$US (50 pour cent) ont été décaissés. Le solde de 52 969 \$US servira à l'élaboration d'autres réglementations et sera décaissé avant 2018.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre :

- a) Actualiser la législation sur les PAO afin d'interdire l'importation de petits appareils à base de HCFC; élaborer des incitatifs fiscaux pour promouvoir des solutions de rechange; élaborer des normes sur les réfrigérants inflammables et toxiques; mettre en œuvre un programme de certification et de rapport obligatoire pour les importateurs (PNUE) (financement de la première tranche);
- b) Concevoir un module de formation et mener deux séminaires/séances de formation sur la conception de systèmes de climatisation pour 15 techniciens dans de grandes usines (ONUDI) (6 000 \$US);
- c) Obtenir des outils et de l'équipement pour les bonnes pratiques de maintenance et deux identificateurs de réfrigérants (ONUDI) (60 000 \$US);
- d) Réaliser un projet pilote pour le remplacement d'appareils à base de HCFC existant (ONUDI) (9 000 \$US);

- e) Mener une campagne de sensibilisation sur les technologies de rechange, la réglementation et les normes en matière de HCFC; diffuser des informations sur la protection de la couche d'ozone, les activités du PGEH, et le lien entre l'ozone et le climat et les solutions de rechange (PNUE) (4 000 \$US); et
- f) Coordonner, suivre, et rédiger des rapports sur le projet (PNUE) (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Cadre juridique

12. Conformément à la décision 63/17, une confirmation a été reçue de la part du gouvernement, selon laquelle un système national exécutoire de permis et de quotas relatif aux importations et exportations de HCFC est en place et que le système est conforme au Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2016 est fixé à 0,37 tonne PAO. Les années suivantes, le quota annuel sera fixé sous les niveaux de consommation maximale permise dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.

Point de départ et admissibilité au financement

13. Le PGEH pour la Grenade a été approuvé avant l'établissement de la consommation de base de HCFC en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et, par conséquent, le point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC fut basé sur des niveaux de consommation estimés en 2009 et 2010.

14. Le Secrétariat a noté que la consommation de 0,22 tonne PAO de HCFC déclarée à l'article 7 du Protocole de Montréal était déjà 75 pour cent inférieure à la consommation de base de HCFC, soit 0,83 tonne PAO. Selon des renseignements sur la consommation et l'usage de HCFC par secteur tels que rapportés dans le PGEH, la vive chute de la consommation entre 2010 et 2011, et les quantités de HCFC-22 importé inférieures aux quotas émis, il semble que la consommation en 2009 et 2010 était surévaluée, ou que les importations dépassaient les quantités réellement nécessaires pour l'année, et une partie du HCFC-22 importé fut entreposée pour les années à venir. Compte tenu de ce qui précède, le niveau de consommation serait inférieur à 15 tm, et le financement pour atteindre l'objectif de 2020 serait alors 164 500 \$US au lieu du 210 000 \$US approuvé pour la Grenade en vertu de la décision 60/44 f) xii). Étant donné que des activités prévues à la phase I du PGEH avaient déjà commencé à être mises en œuvre, avec 50 pour cent du financement total associé à la première tranche déjà approuvé, la réduction du niveau de financement perturberait la mise en œuvre actuelle de la phase I. Par conséquent, le Secrétariat a suggéré d'ajuster le financement lors de la soumission de la phase II du PGEH.

15. En ce qui concerne la consommation de HCFC, le PNUE a expliqué qu'en 2008, la consommation était en hausse, et qu'elle a continué de grimper jusqu'en 2010. À la suite de l'approbation du PGEH, le gouvernement a décidé de fixer des objectifs de réduction plus ambitieux que le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. De plus, de hauts taux de fuites dans le secteur de la réfrigération commerciale (particuliers aux chaînes de supermarchés), nécessitant une plus grande quantité de réfrigérants à maintenir, ont été réduits grâce à la sensibilisation du public et au programme de formation sur l'élimination. À ce moment, le gouvernement privilégiait également l'introduction de technologies de rechange dans le secteur de la réfrigération.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche

16. Le PGEH pour la Grenade a été mis en œuvre avec l'introduction de solutions de rechange à faible PRP, écologiques et économiques. En notant qu'il y a encore présence de réfrigérants inflammables (HC) dans les secteurs de la réfrigération domestique, des climatiseurs miniblocs et de la climatisation mobile, le PNUE a expliqué que la modernisation d'appareils de réfrigération est effectuée selon de strictes lignes directrices internationales en matière de sécurité, garantissant que l'équipement est étiqueté avec les informations nécessaires. Le gouvernement de la Grenade est aussi au courant des décisions² du Comité exécutif en lien avec la modernisation, et s'engage pleinement à garantir que toutes les considérations sécuritaires sont prises en compte au moment de la modernisation. De plus, le gouvernement a mis en place des procédures permettant d'assurer la sécurité pendant ces conversions, qui sont strictement suivies et surveillées par l'Unité nationale pour l'ozone. Des normes de sécurité gouvernant l'utilisation de réfrigérants inflammables sont en cours d'élaboration. À ce moment, environ 40 climatiseurs, 120 réfrigérateurs domestiques et 50 véhicules ont été modernisés pour fonctionner aux HC.

Révision de l'accord du PGEH

17. Le PGEH pour la Grenade a été approuvé avant l'établissement de la consommation de base de HCFC. Selon les données déclarées par le gouvernement de la Grenade à l'article 7 du Protocole de Montréal, et l'inclusion de l'ONUDI en tant qu'agence de coopération, l'Accord a été révisé et est joint au présent document en tant qu'Annexe I.

Conclusion

18. La consommation de HCFC en Grenade était déjà 75 pour cent inférieure à la consommation de base et le quota d'importation émis pour 2016 était déjà 50 pour cent inférieur à la consommation maximale permise pour cette année selon l'Accord. Le développement de mesures régulatrices et la formation d'agents des douanes permettront l'application du système de permis et de quota pour les importations et exportations de HCFC. Le département des douanes a incorporé des questions liées aux SAO dans le programme régulier de formation. La formation de techniciens a été entreprise dans le but de favoriser les bonnes pratiques et de réduire la demande de HCFC. La certification de techniciens est en cours de mise en œuvre afin d'assurer un développement continu des capacités. Le gouvernement de la Grenade est pleinement au courant des décisions du Comité exécutif en lien avec la modernisation d'appareils de réfrigération et de climatisation, et s'engage pleinement à garantir que toutes les considérations sécuritaires sont prises en compte au moment de la modernisation. Le taux de décaissement a atteint 50 pour cent.

19. Au moment de terminer ce document, le PNUE et le Secrétariat discutaient encore de la question du point de départ pour la réduction globale de la consommation de HCFC et de la réduction potentielle du niveau de financement du PGEH, qui sera ajusté à la soumission de la phase II du PGEH au Comité exécutif. Les résultats des discussions seront communiqués au Comité exécutif avant la 77^e réunion.

RECOMMANDATIONS

20. En attente.

² Décisions 72/17, 72/41 et 73/34.